Renouvellement titre de séjour étudiant étranger

Par **Soûl**, le **31/01/2024** à **20:23**

Bonjour Maître, je suis un étudiant étranger en première année bts Support à l'action managériales. J'ai une moyenne de 12,3 au premier semestre et une bonne appréciation de l'équipe pédagogique. À savoir travail sérieux et appliqué mais nécessite un approfondissement dans certaines matières.
Cependant j'ai pas eu une intégration facile, j'ai eu 9 demi journée d'absence injustifiée parce que j'avais pas de médecin traitant et dans la ville où je suis l'hôpital est en pénurie de médecin. Souvent on me disait il y'a pas de médecin disponible. À cela s ajouté le fait que j'ai été victime de violences en réunion et de menace de délit..
J'ai commencé à déprimer.
Au deuxième semestre, j'ai été victime de violence, d'injures raciste et menace avec arme blanche par mon colocataire français. J'ai porté plainte mais il a continué. Il a engagé des gens en leur donnant les clés de l'appartement pour venir m'agresser. Je les ai vu par la fenêtre des toilettes et je me suis caché au 4 eme étage le temps qu'ils montent puis je suis sortie dehors à poil avec qu'une serviette et il faisait -1 degrés dehors. Une dame a fini par m aider en me m'installant dans sa voiture et d'appeler les gendarmes.J'ai finalement changé de logement mais avec des séquelles psychologiques qui m'ont valu 15 jours d'absence.J'ai quitté mon logement déjà payé en plein hiver et je me suis retrouvé sans abris hébergé par des collègues.Est ce que je risque un OQTF.?Veuillez m'aider svp

Par **Lorella**, le **01/02/2024** à **08:45**

Bonjour,

J 'ai lu avec effroi ce qui vous est arrivé.

Ici vous êtes sur un site de bénévoles, mais ce n est pas un service juridique.

Oui il y a des problèmes en France pour trouver un médecin et cela est d autant plus préjudiciable si besoin d un arrêt de travail pour justifier son absence. Il faut aller dans des centres médicaux où des médecins recoivent sans rdv et donc attendre parfois 2h00 dans la salle d attente. Aux urgences à l hôpital c est encore pire. Il y a aussi le système de téléconsultation médicale qui peut délivrer un arrêt de travail mais je crois que c est limité à 3 jours.

Concernant votre question OQTF, je ne pense pas.

Adressez vous peut être à la CIMADE

Par **Soûl**, le **01/02/2024** à **09:06**

D’accord merci beaucoup de m’avoir orienté.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/02/2024** à **10:28**

Je rejoins Lorella il faut impérativement vous rapprocher d'une association d'aide aux étrangers qui vous accompagnera dans vos démarches (demande urgente de logement, rencontre d'une assistante sociale, accès à un médecin ... ...)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés